

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DU CAROL

6. PLACE CAROLANE 66760 LATOUR DE CAROL

TEL: 04.68.04.06.73 * * FAX: 04.68.30.29.23

sivm-carol@wanadoo.fr

PORTE-PUYMORENS

PORTA

LATOUR DE CAROL

ENVEITG

CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI FEVRIER

MAIRIE D'ENVEITG 21H

Présents : Porté-Puymorens: J. Sarda, D. Roboam

Porta: M.Hugon

Latour de Carol: A.Carréra, Ch.Puig

Enveitg: Ch.Torrent

Absents excusés: JF Casamitjana, L Calbet-Rey

Ordre du jour: voir convocation

Séance ouverte à 21h05

✕ Monsieur Grau, Maire d'Enveitg, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Syndical.

✕ Monsieur Jean Sarda, Président, remercie M Grau de l'accueil qu'il nous a réservé dans sa Mairie.

M.Sarda, Président du SIVM, soumet à approbation du Conseil Syndical le compte-rendu de la réunion précédente, le 5 octobre 2015 à Porta. Le compte-rendu dont tous les membres du Conseil ont été destinataire est approuvé à l'unanimité.

1. Demande de subvention des centres de secours de Latour de Carol et Porté-Puymorens.

Didier Roboam, chef de Corps des sapeurs-pompiers de Porté-Puymorens quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Président fait part au Conseil Syndical des demandes de subventions émanant du Corps de Latour de Carol et de Porté Puymorens.

Latour de Carol : 2.230euros

Porté-Puymorens : 1.400euros

Les subventions sont votées à l'unanimité

M.Torrent se demande si en prévision du passage de la compétence AEP-EU à la Communautés de Communes, il ne faudra pas revoir l'octroi de ces subventions.

2. Convention assistance technique avec le Conseil Général.

Considérant que, dans un domaine aussi complexe que celui de l'eau potable et de l'assainissement, il est absolument nécessaire de pouvoir bénéficier d'un soutien technique neutre et gratuit de la part des services départementaux (SATESE), nous devons renouveler la convention entre le département et le SIVM, signée en 2010.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

3. Délibération Actes Budgétaires (dématérialisation des écritures budgétaires)

Le Conseil donne son accord unanime pour le passage à la dématérialisation des écritures budgétaires.

4. Délibération pour une mise en place d'un entretien professionnel des agents

Un entretien professionnel entre les agents et le Président du SIVM est désormais obligatoire annuellement.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la mise en place de cet entretien.

5. Modification de la délibération fixant les parts fixes pour les Apparts Hôtels

Le Conseil Syndical décide de modifier la délibération antérieure au sujet des parts fixes pour Appart Hôtels comme suit : on passe d'une part fixe pour chaque unité de logement à une part fixe pour trois unités de logement.

Modification votée à l'unanimité

6. Modification délibération relances impayées

La délibération est modifiée comme suit :

« à partir de la première facture impayée.... » : -une lettre simple de relance

-15 jours après une lettre recommandée avec AR si aucune suite n'a été donnée à la première relance.

Cette modification est adoptée à l'unanimité

7. Indemnités du percepteur

Une trésorière ayant été nommée suite au départ du percepteur en milieu d'année, l'indemnité est ventilée comme suit : -percepteur : 234.77 euros pour une demie- année

-trésorière : 234.77euros pour une demie-année

Vote : 1 voix contre, 5 voix pour

Les indemnités sont adoptées à la majorité

8. Délibération indemnités du personnel

Suite à l'entretien professionnel entre le Président et les agents du SIVM en 2016, le Président propose l'attribution d'une prime à l'ensemble des agents du SIVM tenant compte de la spécificité des services de chacun.

Le Conseil Syndical donne un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses : un abonné d'Enveitg a demandé une réduction sur une facture impayée.

Une déduction de facture d'un montant de 429.44euros ayant déjà été accordée en 2012 sur une première facture impayée, le Conseil Syndical décide de ne pas accorder de nouvelle remise (voté à l'unanimité)

Seance levée à 22h30.

